

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mai 2021

Date de la convocation :

17 mai 2021

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil vingt-et-un, le 20 mai, à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

Etaient présents : Mme DEGAS, Mme CHOPIN, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. GUION, M. LARDEUX, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU, M. POCHE

Etai(ent) excusé(es) : Mme TROMEUR

Secrétaire de séance : M. POCHÉ

D2021-020 : DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE AU TITRE DU PLAN MAYENNE RELANCE-VOLET COMMUNAL- POUR LA RÉALISATION DE CHICANES ROUTE DE MÉE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de **7 522.00 €**, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées **au 1er juillet 2021**.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au [x] projet[s] suivants :

1 - Description détaillée du projet : CHICANES ROUTE MÉE

2- Calendrier prévisionnel du projet:

Début des travaux : **30/06/2021**

Fin des travaux : **31/12/2021**

3 - Estimation détaillée [du/des] projet[s] :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
<i>Chicanes</i>	10 000.00
Total des dépenses	10 000.00

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Mayenne Relance)	7 522.00
Fonds propres de la commune	2 478.00
TOTAL	10 000.00

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance – volet communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve** le projet et retient le calendrier des travaux,
- **approuve** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de **7 522.00 €**,
- **autorise Monsieur** le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 25 mai 2021
GUINEHEUX Dominique., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20210520-D2021-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021